

...le rapport d'information

LES FORCES ARMÉES EN GUYANE : SOUVERAINETÉ ET PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

Christian Cambon, président de la commission, Hélène Conway-Mouret, Jacques Le Nay, Cédric Perrin, Richard Yung.

La mission auprès des forces armées en Guyane, du 11 au 15 décembre 2020, s'inscrit dans le cadre des déplacements de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées auprès des unités françaises engagées en opérations. Menée conjointement avec une délégation de députés de la commission de la défense de L'Assemblée nationale¹, elle s'est rendue successivement à Cayenne, à Maripasoula et à Kourou, afin d'évaluer la mise en œuvre des opérations **HARPIE** (lutte contre l'orpaillage clandestin), **TITAN** (sécurisation du centre spatial guyanais de Kourou) et **POLPECHE** (lutte contre le pillage des ressources halieutiques françaises).

1. LA GUYANE, UN TERRITOIRE SINGULIER QUI FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DE L'ÉTAT



Le territoire du plus grand département français (82 000 km²), est marqué par une grande porosité avec les autres pays du plateau des Guyanes : Brésil, Suriname et Guyana. Il est recouvert à 96 %

¹ Les députés étaient Françoise Dumas, présidente de la commission, Josy Pouyeto, Jean-Marie Fievet, Claude de Ganay et André Chassaingne.

par la forêt amazonienne, qui est à la fois un milieu très difficilement contrôlable et **un atout extraordinaire pour la planète du fait de sa biodiversité**. Avec seulement 300 000 habitants, la Guyane connaît cependant un véritable « tsunami démographique ».

Les frontières de la Guyane n'en sont pas vraiment. En effet, elle est séparée du Suriname à l'ouest par le fleuve Maroni, et du Brésil à l'est par le fleuve Oyapok, axes de communication essentiels plus que barrières naturelles. Les populations du fleuve (Wayanas et Marrons) vivent sur les deux rives du Maroni. **Bien plus qu'une frontière, la France partage ainsi avec le Suriname une population**. Les résidents français eux-mêmes habitent parfois au Suriname, où la vie est moins chère. En l'absence de routes intérieures, le principal moyen de déplacement est la pirogue sur les fleuves et rivières. Il en résulte **que l'aéromobilité est essentielle**, notamment pour les opérations militaires.

La frontière ouest, sur le Maroni, entre la Guyane et le Suriname, fait depuis deux ans l'objet d'une négociation menée par l'ambassadeur Antoine Joly, en poste au Suriname, à Paramaribo, en liaison avec le ministère des outre-mer, pour définir une délimitation conjointe. Cette mission permettra de stabiliser le périmètre géographique de l'opération HARPIE. En outre, le fleuve fait l'objet d'une vive convoitise de la part des chercheurs d'or qui utilisent d'énormes barges et en empoisonnent les eaux au mercure. Or, ces parties du fleuve comptent 950 îlets, dont certains habités. De l'ordre de 10 000 km² de superficie sont ainsi en jeu entre la France et le Suriname.

La Guyane se trouvant sur le territoire national, les opérations des forces armées y sont des opérations intérieures, conduites en étroite collaboration avec les gendarmes, qui ont fonction d'officiers de police judiciaire (OPJ). L'action judiciaire est enserrée dans le cadre juridique applicable sur le territoire national, la Guyane étant la seule collectivité d'outre-mer qui ne fait l'objet d'aucune disposition particulière au sein du code de procédure pénale. L'utilisation de la force est donc soumise à la légitime défense, bien que **les difficultés du terrain et la dangerosité des actions qui sont menées soient comparables à celles d'une OPEX**. **La contrepartie positive est la collaboration remarquable entre tous les acteurs de l'État**, qui, selon les observations de la mission, agissent avec une grande fluidité et dans une parfaite synergie : gendarmerie, police aux frontières, douanes, justice, police nationale, préfecture.

Par ailleurs, **l'effort de l'État en Guyane est très significatif** : un total de 2 300 militaires et 600 gendarmes y sont en fonction pour une population de 300 000 habitants, soit un ratio six fois supérieur à celui de la métropole. En revanche, l'accroissement naturel et l'immigration illégale font augmenter la population plus vite que les services publics.

A 7 000 km de la métropole, **les Forces armées en Guyane (FAG) ont une activité opérationnelle continue et très intense, ce qui est apprécié des militaires qui y participent**, jusqu'aux actions de vive force, qui sont de véritables actions « de guerre ». Il s'agit d'une action interministérielle, conduite avec le Préfet, au service d'une stratégie globale définie par l'État pour le département. Au sein des forces armées elles-mêmes, du fait de l'éloignement d'avec la métropole, le commandant supérieur (COMSUP) a la main sur les services de soutien des armées, ce qui constitue un gage d'efficacité.

Les forces armées n'ont évidemment pas vocation à conduire des missions d'ordre public ou de contrôle des frontières. Cependant, dans le cadre de l'opération « Résilience » lors de la crise sanitaire, des moyens des FAG ont exceptionnellement été engagés en appui de la police aux frontières pour le contrôle des frontières franco-surinamaise et franco-brésiliennes.

2. L'OPÉRATION HARPIE : UNE OPÉRATION DU « HAUT DU SPECTRE »

L'orpaillage illégal constitue un véritable cancer économique et social que les FAG s'attachent à combattre. La surface aurifère est grande comme la Suisse. Un effectif d'environ 400 militaires est en permanence chargé de la contrôler, à pied, en pirogue ou, plus rarement, en hélicoptère. Sauf exception, le matériel des orpailleurs, les Garimpeiros, est détruit sur place, car il est trop coûteux de l'extraire de la forêt.

On estime à 120 tonnes le stock d'or primaire à exploiter en Guyane, sans compter l'or secondaire contenu dans les alluvions ou les dépôts fluviaux. La quantité totale d'or présente sur terre est de 250 000 tonnes, dont 160 000 ont déjà été extraites. Compte tenu de l'accélération du rythme d'extraction en raison, notamment, d'une forte demande de la Chine, il pourrait ne plus y avoir d'or à extraire dans 16 ans. En conséquence, **le cours de l'or monte, rentabilisant l'extraction clandestine**, même si l'action des militaires en augmente le coût par la destruction des matériels.

Chaque année, on estime à une dizaine de tonnes d'or l'exploitation clandestine en Guyane, contre seulement deux tonnes légales. **Environ 10 000 travailleurs clandestins, pour l'essentiel d'origine brésilienne** (le Brésil ayant quasiment éradiqué l'orpaillage sur son territoire) **et surinamaïse, opèrent dans la forêt Guyanaise, sur 400 sites**. Cette activité illégale génère également une activité très importante d'approvisionnement : il faut 10 000 litres de carburant pour extraire 1 kg d'or. 1 gramme d'or extrait en forêt se paye entre 18 et 27 euros, contre 50 pour le cours officiel, soit une recette de 100 000 euros tous les 20 jours, captée à 60 % par les commanditaires des orpailleurs. Les Garimpeiros sont pour la plupart miséreux, parfois soumis au travail forcé : ils sont donc également des victimes et souffrent généralement d'un état de santé précaire, ce qui suscite de contribuer à la propagation des maladies.

L'orpaillage clandestin entraîne une augmentation de la criminalité et de la délinquance (drogue, prostitution, trafics d'armes, vols de moteurs de bateaux, voire assassinats) autour des comptoirs logistiques mis en place par la filière minière clandestine sur la rive brésilienne de l'Oyapock ou sur la rive Surinamaïenne du Maroni. **Les communautés amérindiennes de Guyane sont très majoritairement opposées à ces activités illégales** qui occupent des terres, dégradent le milieu naturel et exercent des pressions sur les ressources de pêche et de chasse dont ils tirent leur subsistance.

L'État met en œuvre des moyens importants pour lutter contre ce fléau, à travers l'opération HARPIE, lancée en février 2008, placée sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la République. À partir d'octobre 2017, le dispositif a été rénové afin d'aller au-delà de la réponse sécuritaire, vers une approche globale articulée selon trois axes : **un axe économique et environnemental, un axe sécuritaire et judiciaire**, auquel contribuent les FAG, la police nationale, la gendarmerie nationale, les douanes, la justice, le parc amazonien guyanais (PAG), l'Office National des Forêts ; **enfin un axe diplomatique**. Un état-major de lutte contre l'orpaillage illégal a été créé autour du préfet de région et du procureur de la République, avec un centre de commandement opérationnel de la Gendarmerie Nationale co-localisé avec l'état-major des FAG.

HARPIE est mise en œuvre par le 9^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine (RIMa) et le 3^{ème} Régiment Etranger d'Infanterie (REI), renforcés par des compagnies tournantes en provenance de métropole. Lors du passage de la mission, étaient ainsi présents le 152^e RI de Colmar et le 19^e RG de Besançon. En moyenne, 250 à 300 hommes sont déployés chaque jour. Harpie vise à mettre en place un cordon sanitaire sur le pourtour de la zone aurifère par des points de contrôle sur les rivières et des opérations coup de poing en forêt. Les opérations sont conduites à partir de bases opérationnelles avancées dans la forêt, le long des grands fleuves, à l'Ouest à Maripasula, sur le Maroni, à l'Est à Saint Georges et à Camopi, sur le fleuve Oyapok. **Il s'agit d'une opération du « haut du spectre » : une opération de guerre menée en temps de paix sur le territoire national**. Le coût humain de l'opération est d'ailleurs élevé : 7 militaires sont morts depuis le lancement de l'opération en 2008 : 3 sapeurs du 19^e RG dans la fouille d'un puits le 17 juillet 2019 et 4 autres militaires entre 2012 et 2018, dont deux tués par des orpailleurs.

Les moyens aériens dont disposent les forces sont **3 avions de transport Casa, 5 hélicoptères Puma, 4 hélicoptères Fennec, deux radars de contrôle aériens** qui sont les seuls disponibles dans la sous-région. HARPIE dispose également de plusieurs « moyens spécialisés ». D'abord la compagnie cynophile, d'une grande utilité, qui aide à repérer les caches de carburant, d'explosifs et de mercure : 280 000 litres de carburant ont été saisis cette année. Une compagnie de réservistes, composée de personnes nées dans la région, constitue par ailleurs une aide très précieuse par leur connaissance du milieu équatorial. En outre, les conducteurs de pirogues, qui sont en fait de véritables guides, ont le statut de personnels civils de la défense. Leur connaissance du fleuve conditionne la possibilité d'y naviguer. Des **unités d'action renforcées**

sont capables de mener des opérations commando et des plongeurs de combat du génie permettent des pénétrations fluviales en toute discrétion.



En 2019, HARPIE a réalisé 1 500 patrouilles et le bilan est similaire à celui de 2018 : 1 824 grammes d'or ont été saisis, 3 135 « carbets », c'est-à-dire huttes, ont été détruites, 45 concasseurs, 427 moteurs, 319 motopompes, 320 groupes électrogènes, 2 barges fluviales ont été saisis, ainsi que 555 tables de levées qui servent à orpailler, 58 tonnes de vivres, 46 kilos de mercure...

Les difficultés dont les forces ont fait part à la mission sont les suivantes : les distances à couvrir sont immenses et induisent une forte dépendance aux vecteurs aériens ; les transmissions sont difficiles ; **la nécessité d'être accompagnés en patrouille par des gendarmes et des médecins dimensionne, c'est-à-dire limite, ces patrouilles.** A cet égard, le renfort récent de six nouveaux officiers de police judiciaire a levé un frein. Toutefois, les moyens du Parquet ne sont pas dimensionnés pour permettre une réactivité suffisante, notamment en matière de réutilisation après saisie. Enfin, les actions sur la frontière sont limitées par l'incertitude du tracé.

Le point noir majeur est la disponibilité insuffisante des hélicoptères. L'âge moyen de la flotte est de 44 ans¹. Pour les Puma, il faut 18 heures de maintenance pour une heure de vol, et la disponibilité était de 46 % en 2019, 47 % en 2020. L'absence de disponibilité des pièces de rechange et vétusté des matériels en sont les premières causes. En revanche, la disponibilité des Casa est meilleure (entre 50 et 70 %). S'ajoute le poids des évacuations sanitaires vers les Antilles ou la métropole, qui sont prioritaires car il n'y a ni service de cardiologie, ni service de neurologie, ni service de néo-natalité en Guyane.

L'opération, dont le coût annuel est de 55 millions d'euros, permet de maintenir l'orpaillage à bas niveau, mais pas de l'éradiquer. Il s'agit toutefois d'un résultat déjà important : **sans HARPIE, la forêt amazonienne guyanaise serait littéralement détruite.**

Enfin, le système de rémunération des militaires est défavorable en Guyane où le taux de majoration des soldes n'est que de 25 %, contre 40 % pour les autres outre-mer, alors que le coût de la vie y est élevé, un surcoût de plus de 40 % par rapport à la métropole étant évoqué. Les indemnités de service en campagne sont fiscalisées alors que celles de Sentinelle, autre mission intérieure, ne le sont pas. L'absence de structures de garde d'enfants est également pénalisante.

¹ Cependant, les Puma devraient être remplacés par des H225 Caracal entre 2023 et 2025 et les Fennec par des HIL à compter de 2030.

3. LA PROTECTION DU CENTRE SPATIAL GUYANAIS DE KOUROU, UNE MISSION EXIGEANTE

La première mission des forces armées en Guyane est de protéger Kourou. En 1964, le gouvernement français a décidé de se doter d'un centre de lancement d'engins spatiaux pour succéder à la base d'Hammaguir dans le Sud algérien. Le choix s'est porté sur la région de Kourou, en raison de sa proximité avec l'équateur, favorable pour les lancements vers l'Est des satellites géostationnaires, d'une vaste zone de savanes peu habitées, de conditions météorologiques favorables et d'une façade maritime largement ouverte sur l'Océan Atlantique, permettant de réaliser des lancements sur toutes les inclinaisons.



Le Centre national d'études spatiales (CNES) s'est vu confier la construction de l'ensemble du Centre Spatial Guyanais (CSG) ainsi que des principales infrastructures nécessaires au soutien de l'activité spatiale (logements, réseaux, installations portuaires, hôpital), transformant le bourg de Kourou en une ville de plusieurs milliers d'habitants. Le CSG s'étend sur 700 km², soit 1 % de la superficie de la Guyane et 40 km de bande côtière. Dès 1968, un premier lancement de fusée-sonde y était effectué et en 1970, le premier lancement de satellites avait lieu avec un lanceur Diamant.

La contribution des armées à la sécurisation du site de Kourou remonte au premier lancement de la fusée Ariane 1, le 24 décembre 1979. Cette contribution est dénommée « opération TITAN » depuis 2008¹. **Kourou est le « port spatial » de l'Europe et constitue par conséquent un site stratégique.** L'opération TITAN rythme la cadence opérationnelle des forces armées en Guyane : il s'agit de contrôler 700 km², 60 jours par an, dans les trois dimensions. En 2019, le CSG a procédé au lancement de 9 fusées. La cadence de déploiement va augmenter avec Ariane 6.

En 2019, les FAG ont engagé en permanence 25 hommes/jour dans les trois milieux terrestre, aérien et maritime. Selon le calendrier des transferts et des lancements de fusée, les forces armées déploient en supplément environ 250 hommes pendant en moyenne 32 jours par an. La protection terrestre du site est principalement assurée par les légionnaires du 3^e REI. Depuis octobre 2011 et la nette augmentation de la zone de protection terrestre liée au premier vol du lanceur russe Soyouz depuis la Guyane, le 9^e RIMa contribue également à la protection du site. La marine intervient à chaque lancement dans le cadre d'une zone maritime d'exclusion, surveillée à la fois par une vedette côtière de surveillance maritime et un patrouilleur léger guyanais. Pour le

¹ En référence au plus gros coléoptère du monde, emblématique de la Guyane.

volet aérien, les deux radars du centre de contrôle militaire assurent en permanence la surveillance du ciel, de manière à garantir la sécurité aérienne du centre spatial. La bulle de protection aérienne militaire doit permettre de faire face à tous types de menaces en interceptant, en déroutant, voire en neutralisant un appareil intrus.

Les déploiements TITAN sont un impératif prioritaire. L'engagement sur les autres missions dépend de TITAN. En fonction du niveau de menace et de la criticité de la charge utile, des renforts extérieurs venant de métropole peuvent être demandés, par exemple le déploiement de capacités de surveillance aérienne, de police de l'air (Rafale), de ravitaillement (C135, MRTT) et d'avions Awacs. Le dernier déploiement de cette sorte a eu lieu en 2018. En revanche, la responsabilité de la lutte anti-drones a été attribuée par délégation aux forces de sécurité intérieures (la gendarmerie). Le coût annuel est de 37 millions d'euros.



4. LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ (SMA), UN DISPOSITIF TRÈS EFFICACE À PRÉSERVER

Dédié à l'insertion socio-professionnelle des jeunes Guyanais âgés de 18 à 25 ans, le SMA de Guyane a été créé en 1961. Il s'adresse à des jeunes en difficulté, en décrochage, ainsi qu'à de très jeunes mères célibataires. **Il obtient un taux d'insertion dans l'emploi remarquable, supérieur à 75 %.**

Encore davantage qu'en métropole, les jeunes souffrent en Guyane d'une réelle difficulté d'insertion dans l'emploi. Un jeune sur trois est au chômage, 43 % ne sont ni en emploi ni en formation. Le SMA propose 21 formations d'une durée de 6 à 12 mois, réparties sur les sites de Cayenne et de Saint-Jean du Maroni. La mission a visité la compagnie de Cayenne, qui regroupe les formations relatives aux métiers du secteur tertiaire et aux permis de conduire. Le SMA de Guyane a un programme spécifique pour les Amérindiens des communes de l'intérieur, frappés par un fort taux de suicide. Le régiment accueille une promotion d'Amérindiens par an (15 jeunes). Ces volontaires suivent un parcours de formation professionnelle multi-techniques de 10 mois. Le SMA accueille 710 bénéficiaires chaque année, 570 en formation (volontaires stagiaires) auxquels s'ajoutent 140 cadres intermédiaires qui sont des volontaires techniciens, souvent d'anciens stagiaires du SMA, tous servant sous statut militaire. Cette plate-forme a de multiples partenaires économiques et associatifs : Medef, entreprises, collectivités locales, etc.

Le budget se décompose en 6,5 M€ de fonctionnement (financé par les fonds européens), 1,9 M€ d'investissement et 16 M€ de masse salariale financés par le ministère des outre-mer.

Les résultats du SMA sont remarquables. La commission sera vigilante, si le SNU est généralisé, à ce que le SMA ou d'autres services nationaux comme le SNV (service national volontaire) ne soient pas déstabilisés.

5. L'OPÉRATION POLPÈCHE : LA PRÉSERVATION INDISPENSABLE DE LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE

L'opération POLPECHE est menée par les forces armées, essentiellement la Marine, en association avec les affaires maritimes, les douanes et la gendarmerie, pour **lutter contre le pillage des ressources halieutiques en Guyane**.

À l'échelle mondiale, près de 20 % des poissons sont pêchés illégalement, ce qui représente pour l'économie mondiale des pertes entre 26 et 50 milliards de dollars. La menace sur les ressources halieutiques de Guyane vient des pêcheurs brésiliens et surinamiens. **Au Brésil il y a en effet 30 pêcheurs par kilomètre de côte, au Suriname, 60 et en Guyane, un seul ! Le commerce des vessies natatoires, en particulier, est une catastrophe pour la biodiversité.** Considérées comme aphrodisiaques, elles se négocient à Hong Kong à 1 000 € le kilo, contre 2-3 € le kilo de prix de vente du poisson en Guyane. Il faut 30 kg de poisson pour extraire 1 kg de vessie natatoire, les poissons morts étant rejetés à l'eau après prélèvement.

Aux acteurs « traditionnels » de la pêche illicite sont venus s'ajouter les Vénézuéliens. En 2020, 45 navires vénézuéliens bénéficient d'une licence attribuée par l'UE, mais cette pêche légale vénézuélienne se double d'une pêche illégale (jusqu'à 10 pêcheurs vénézuéliens par jour dans la ZEE française). **En outre, dans un avenir proche, la Guyane pourrait être confrontée à une pêche illégale chinoise**, comme le laisse penser la présence de pêcheurs chinois dans les eaux du Suriname ou à quelques milles nautiques au-delà de la ZEE. La stratégie chinoise est globale et bien connue : déploiements de flottilles dans tous les océans, accompagnés d'investissements portuaires permettant le traitement et la distribution du produit de la pêche.

La mer étant dangereuse et vaseuse en Guyane, il n'y a pas chez les habitants de Guyane de culture de la pêche ; les quelques bateaux de pêche guyanais sont possédés par des armateurs, avec des équipages surinamais ou brésiliens, mal payés, ce qui n'est pas incitatif ; il n'y a donc pas de filière « pêche ». **Protéger les ressources françaises constitue un enjeu économique mais aussi de souveraineté** : suivant l'adage bien connu : « *ce qui n'est pas surveillé est pillé, ce qui est pillé finit toujours par être contesté.* » La Marine défend donc un pré carré qui est sous-exploité par ses propres nationaux, et sur exploité par ses voisins. Selon le préfet du Morbihan, ancien préfet de Guyane, des filières pêches pourraient être structurées, à condition qu'il y ait une réelle volonté des responsables guyanais.

L'action des forces armées est centrée sur l'observation des activités de pêches, l'interrogation des navires, la vérification des journaux de bord, des engins de pêche et le contrôle des maillages, l'appréhension des navires, matériels et produits de la pêche. Il y a deux types d'action : **la surveillance quotidienne et des opérations coups de poing, souvent par des fusiliers marins**. Ceux-ci doivent faire face à des actes violents, en particulier de la part des pêcheurs brésiliens : dispositifs anti-abordage (dont des tridents), jets de matériel en tout genre (plombs, planches de bois, bouteille de gaz, etc.) sur les équipes de visite, voire utilisation de sabres. Ainsi, seules les opérations de police des pêches renforcées par des unités aptes à l'assaut-mer (opération MOKARRAN avec des commandos marine ou des fusiliers marins, opération MAKO avec des gendarmes maritimes) permettent l'intervention sur ces pêcheurs non coopératifs. Le nombre d'opérations renforcées vise ainsi à maintenir une pression permanente et dissuasive.

Dans une stratégie globale interministérielle, les opérations de POLPECHE aboutissent à un traitement judiciaire, avec de lourdes peines prononcées (prison ferme dans certains cas). Il faut toutefois veiller à ce que ces opérations n'engendrent pas des prises de risques démesurées au regard des enjeux. Une nouvelle procédure, dite de « dissociation » est testée, qui vise à ne ramener à terre pour les judiciairiser que les pêcheurs les plus violents. Le traitement est plus léger mais les peines peuvent être lourdes et dissuasives.

En 2019, ce sont au total, sur l'ensemble de la ZEE française, 20 000 heures de mer (soit plus de 839 journées de 24 h) et 578 heures de vol qui ont été consacrées par la Marine nationale à la police des pêches. 254 contrôles de pêche ont été réalisés outre-mer, dont 150 ont débouché sur une sanction, soit un taux d'infraction de 59 %. En Guyane plus spécifiquement, le bilan de POLPECHE s'élève à 169 contrôles, 24 déroutements et 62 traitements administratifs, 27 accompagnements à la frontière. 255 km de filets ont été saisis, qui sont remontés par une embarcation originale, dite « remonte filets ». 1 tonne de vessies natatoires et 80 tonnes de poissons ont été saisis. En novembre 2020, les FAG ont mené une importante opération, qui a permis de saisir plus de 37 tonnes de poissons et 209 kg de vessies natatoires.

Comme les marins sur place l'ont fait valoir, cette action sans cesse recommencée s'apparente à un « acte de foi ». Mais elle est essentielle pour défendre la souveraineté française.

6. LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC

Le taux de criminalité de la Guyane est le plus élevé de France, avec notamment 144 vols à main armée par an. La situation est bien connue depuis le rapport¹ d'Olivier Cigolotti et Antoine Karam sur les « mules » qui ramènent la cocaïne de Guyane vers la métropole par la voie aérienne. Les chiffres fournis à Cayenne à la mission par le Procureur de la République sont saisissants : la production mondiale de cocaïne a triplé en 10 ans. Les trafiquants ont mis en place une stratégie d'inondation des marchés et de saturation des dispositifs de contrôle. La Guyane est la porte d'entrée vers l'Europe. **Le trafic entre Cayenne et Orly est estimé à 4 tonnes par an, soit 20 % des entrées de cocaïne en France.** Dans chaque vol Cayenne-Paris, il y aurait 20 à 30 passeurs, dissimulant en moyenne 2 kg de cocaïne, soit 40 à 60 kg par vol.

Sur 800 comparutions immédiates en Guyane en 2020, 600 concernaient le trafic de drogue. Outre l'enjeu qu'il représente en termes de santé publique, **le trafic de cocaïne en provenance de Guyane pose des problèmes d'ordre public.** Il gangrène tout le territoire métropolitain, avec une prédilection pour les villes de province, où il alimente la délinquance et l'économie parallèle. En Guyane, ce trafic est très rentable : acheté 3 500 € le kilo, la cocaïne peut être revendue dix fois plus cher dans l'Hexagone. Les actes de violence liés au trafic se développent. L'ouest du département est particulièrement touché et le Procureur de la République n'a pas caché le risque d'une dérive mafieuse.

Un détachement de l'office anti-stupéfiant (OFAST) a été créé à Cayenne et un plan interministériel a été mis en place. Il a permis une intensification des contrôles et une meilleure coordination entre les acteurs. Sur le plan judiciaire, une procédure simplifiée de plaider coupable et de déferrement a été mise en place, seuls les récidivistes paraissant en comparution immédiate. Un effectif de 12 officiers de police judiciaire de l'OFAST se concentre sur le traitement des filières logistiques ; les donneurs d'ordre sont au Suriname. Des arrêtés préfectoraux d'interdiction d'embarquer, procédure inventée à Cayenne, surnommés « arrêtés anti-mules » se sont avérés particulièrement efficace (700 arrêtés ont été pris en 2019).

Sur le plan des moyens, en juin dernier, ont été installés à l'aéroport de Cayenne deux scanners à ondes millimétriques, qui ont permis la saisie de 22 kg de drogue. Des saisies récentes - 600 kg saisis dans un véhicule en direction du port ; une saisie dans des containers sous un bâtiment ravitaillant le centre spatial - font craindre une massification et une diversification des flux logistiques. Le service des douanes a estimé que la voie postale était également utilisée. En outre, les filières de soutien logistique sont communes à tous les trafics : drogue, or, migrants, etc. Elles concentrent donc les efforts des services de lutte.

¹ <https://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-707-notice.html>

7. LES PROPOSITIONS DE LA MISSION

- **Les forces armées devraient mieux communiquer sur leur action pour préserver la biodiversité dans la forêt amazonienne.** Le fait que la France soit une nation amazonienne et que les légionnaires et les marsouins français se battent pour protéger la biodiversité, en liaison avec le parc naturel régional et l'ONF, est largement ignoré. **Sans leur action, ce sont des milliers de km² de forêt primaire équatoriale qui disparaîtraient.**
- **Il est nécessaire d'adapter le droit aux spécificités guyanaises.** Il faut notamment tenir compte du fait qu'en l'absence de routes, il faut une journée pour rallier Cayenne depuis l'intérieur. Le recours à la visioconférence pourrait constituer une des adaptations nécessaires. De même, lorsqu'une interpellation a lieu dans la forêt amazonienne, le délai de transfert en pirogue fait courir un risque eu égard au délai de garde à vue, ce qui suggère un report du point de départ de celle-ci. En outre, compte tenu du nombre important de reconnaissances de naissances frauduleuses, des procédures simplifiées sont nécessaires. Enfin, créer un délit minier aggravé pour les espaces naturels protégés permettrait de punir plus sévèrement les orpailleurs. L'article 73 de la Constitution prévoit la possibilité de telles adaptations.
- **Il convient d'évaluer périodiquement le niveau de la menace pesant sur le Centre spatial guyanais.** Les moyens de protection sont aujourd'hui adaptés, mais il faut toujours veiller à ce que n'apparaissent pas des « trous dans la raquette ». En haut du spectre, on peut craindre une attaque de type terroriste, par exemple par un aéronef. Il est possible de faire venir chasseurs, ravitailleurs, et Awacs en renfort, dans la configuration renforcée « Bubo », mais en pratique cela ne concerne que les mises en orbite de satellites sensibles. **En bas du spectre, le risque est constitué par la menace « drones ».** Une intrusion ou un survol représente un risque « réputationnel » dans un contexte de concurrence exacerbée des lanceurs spatiaux. Le Centre spatial guyanais est responsable de la lutte anti-drones et ses moyens se mettent en place. C'est tout l'enjeu de la protection « multicouche ».
- **Il faut étudier des ajustements mineurs liés au milieu équatorial.** La mission a établi une liste de ces ajustements, d'importance très variable, afin de la transmettre à la ministre des armées. Globalement, l'ensemble des responsables militaires sur place a souligné que les FAG sont des forces « heureuses », dont le format est bien dimensionné et les moyens adaptés aux missions. Le Général Xavier Buisson, qui les commande, a ainsi indiqué à la mission que « les FAG vont bien ». Toutefois, si les moyens théoriques sont effectivement adaptés aux missions, les moyens réels sont perfectibles. Ainsi :
 - Les gendarmes n'ont pas de liaison satellitaire en forêt ; or une telle liaison ne coûte que 10 000 euros/an ;
 - Le système des « pots thermiques », explosifs qui permettent de détruire les installations d'orpillage, n'est plus fabriqué et doit être remplacé ;
 - L'armée de terre devrait compléter son paquetage « jungle » avec des chaussures Crocs et des réchauds « jet boil » mieux adaptés à ce milieu humide ;
 - L'absence de tubes de déchargement pour les fusils HK416 fait peser un risque de sécurité au retour de mission.
- **Il est nécessaire de développer davantage l'économie touristique.** « *La Guyane n'attire pas mais elle séduit* » : les militaires, les gendarmes, les fonctionnaires rencontrés sur place expliquent que la Guyane est le moins demandé des outre-mer, mais que la demande de renouvellement ou de prolongation est très élevée. Le potentiel touristique est sous-exploité ; la Guyane a un problème d'attractivité. Or les ressources sont nombreuses :
 - Le tourisme de mémoire autour des îles du Salut et de l'histoire du bagne ;
 - Le tourisme « high tech » autour du centre spatial guyanais ;
 - Le tourisme vert ou écotourisme dans une forêt amazonienne fascinante.

La Guyane pourrait ainsi devenir **une vitrine française de la gestion durable de la forêt amazonienne**, qui trancherait avec les réalités voisines. Cela pourrait générer des ressources pour la population du fleuve, jeune, désœuvrée, cible de trafics en tous genres. Un engagement des collectivités locales et de l'Etat est nécessaire dans ce domaine.

- **Il faut accomplir un effort ponctuel de coopération vis-à-vis du Suriname.** La mission de délimitation de la frontière de l'ambassadeur Joly a créé une dynamique. Or le gouvernement du Suriname a changé et amorce un net tournant en matière de lutte contre les trafics et de préservation de l'environnement. Ce pays a vocation à devenir un petit « Koweït ». La mission préconise **d'y nommer un attaché de défense résident** : avec très peu de ressources, l'effet de levier serait potentiellement important.
- Enfin, il serait **nécessaire d'effectuer une montée en gamme technologique pour faire la différence par « l'intelligence »**. Liaisons satellitaires, intelligence artificielle pour la reconnaissance des pirogues, moyens de renseignement pour la connaissance des flux logistiques pour mieux lutter contre les trafiquants, moyens de détection des passeurs : partout le besoin de technologie et d'intelligence se fait sentir. Il est regrettable de savoir qu'il y a 20 trafiquants dans chaque avion d'Air France et de ne pas pouvoir les appréhender.



Commission des affaires étrangères, de la
défense et des forces armées

<http://www.senat.fr/commission/etr/index.html>

Christian Cambon

Président de la commission
Sénateur du Val-de-Marne (LR)



**Hélène Conway-
Mouret**

Sénatrice
représentant les
Français établis hors
de France
(SER)



Jacques Le Nay

Sénateur du
Morbihan
(UC)



Cédric Perrin

Sénateur du Territoire
de Belfort
(LR)



Richard Yung

Sénateur
représentant les
Français établis hors
de France
(RDPI)